

résoudre par la voie législative. En l'occurrence, nous estimons que des mesures tendant à faire baisser les prix s'imposent, tandis que toute disposition visant à les faire monter est peu souhaitable.

D. En ce qui concerne le Comité et votre mémoire, me faut-il conclure que vous ne vous opposez pas à la fixation des prix en principe, mais que vous y voyez des objections lorsque celle-ci devient une pratique nocive?—R. Nous nous opposons en principe à la fixation des prix, de même que s'y oppose, à mon avis, le rapport de la Commission MacQuarrie. La proposition que celle-ci a soumise au gouvernement constitue, sauf erreur, la base des délibérations de notre Comité. La présente proposition vise à mettre fin à la fixation des prix minimums de revente, et non des prix maximums.

D. Ne mettons-nous pas la charrue devant les bœufs? Vous dites que vous êtes d'accord avec le rapport MacQuarrie. Je soulignerais, toutefois, que celui-ci a suivi vos exposés et d'autres témoignages.—R. Et bien...

D. Et bien, la question prend un aspect légèrement différent. Il me semble que vous ne pouvez vous appuyer sur le rapport MacQuarrie parce que celui-ci s'inspire de vos arguments. C'est tout le contraire. Le rapport MacQuarrie se fonde sur vos observations et d'autres témoignages analogues, n'est-ce pas?—R. Que le Comité me reprenne si j'ai tort mais, sauf erreur, le problème dont celui-ci me semblait saisi était celui que soulevait le rapport MacQuarrie, en conseillant nettement d'interdire la fixation d'un prix minimum de revente. C'est là le point que nous devons discuter et dans mon mémoire, j'ai délibérément écarté toute discussion de la fixation des prix de revente maximums à moins qu'elle ne soit mentionnée en passant, ce qui est advenu lorsqu'on y a fait allusion en répondant à l'argument avancé en faveur de la fixation des prix minimums. Il me semble que nous étions en train de discuter les propositions découlant du rapport établi par la Commission MacQuarrie.

Le PRÉSIDENT: M. Beaudry, il y a pour le moins, six autres membres qui ont exprimé le désir de poser des questions.

M. BEAUDRY: Je ne prendrai que trois minutes.

Je souligne seulement que le texte du rapport MacQuarrie fait ressortir très clairement que son opinion au sujet de la fixation des prix, qu'il condamne, —ou plutôt ses conclusions,—se fondaient surtout sur les observations des syndicats, des cultivateurs, des coopératives rurales et des groupes de consommateurs. La seule raison que j'avais de poser ma question, était de savoir de quels principes vous vous êtes inspiré, en tant que représentant d'une des trois parties qui ont influé sur les conclusions du rapport MacQuarrie.

Toutefois, je veux bien traiter le point suivant.

Le TÉMOIN: Je suis en mesure de vous répondre, monsieur.

M. BEAUDRY: Je ne crois pas que cela soit nécessaire, monsieur.

M. CROLL: Laissez-le répondre.

M. CARROLL: Oui; nous ignorons, en effet, ce qu'il avait soumis à la commission.

Le TÉMOIN: En ce qui nous concerne, le mémoire que nous avons présenté à la commission MacQuarrie confirmait simplement que nous étions d'accord avec les conclusions de la Commission royale d'enquête sur les prix. D'autre part, la commission MacQuarrie a fait ressortir à ce sujet un certain nombre d'autres arguments que j'ai soigneusement étudiés. Et je crois que notre organisation en a conclu que le raisonnement du rapport MacQuarrie ne faisait que renforcer notre opinion primitive.